

Avocat



www.
berufskunde.com

Nature des tâches

Les avocats et les avocates représentent les intérêts de personnes morales et physiques en cas de différends entre deux parties. Ils connaissent la législation en vigueur, les réglementations et la jurisprudence. Ils conseillent et informent leurs mandants, leur présentent les différentes possibilités, agissent en leur nom, négocient avec les parties adverses, défendent leurs intérêts devant les tribunaux et les autres instances. La rédaction d'actes, le dépôt de plaintes, la tenue des dossiers de procédure, la collecte des preuves, l'établissement d'expertises font également partie de leur travail. Ils communiquent au tribunal un état des faits et de la situation juridique et présentent des plaidoiries en faveur de leurs mandants. Selon le cas leurs compétences ressortent du droit pénal, civil ou administratif. La plupart d'entre eux traitent les cas les plus divers, certains se spécialisent sur un domaine en particulier.

Conditions d'admission

Master de droit

Intérêt pour la jurisprudence, mode de pensée logique et analytique, capacité à appréhender des situations complexes, à prendre des décisions, bonne mémoire, rapidité de réaction, résistance, habileté dans la négociation, bonne expression, discrétion.

Formation

Après examen très sélectif, certificat d'aptitude à la profession d'avocat après une formation de 18 mois.

Perspectives

Salarié, collaborateur d'un cabinet, ouverture de son cabinet ; spécialisation dans un domaine particulier

Adresses de contact - Seine et Marne

Tu recevras de plus amples informations au Centre d'information jeunesse (CIJ) de ta région ou auprès de ton conseiller ou ta conseillère en orientation.